



Mieux connaître la précarité énergétique des ménages en Bourgogne-Franche-Comté

Rencontre du 16 janvier 2020 à Dijon

Cette rencontre a été organisée dans le cadre des travaux de l'ORECA :

- Un atelier sur cette thématique a été proposé lors du comité des partenaires du 15 octobre 2019.
[Cf. Restitution disponible sur www.oreca-bfc.fr](http://www.oreca-bfc.fr)
- Une volonté de mettre à disposition la connaissance sur la question de la précarité des ménages, de faire évoluer les outils d'observation et d'analyse fournis par l'ORECA et de faciliter les échanges et le croisement des préoccupations des acteurs régionaux.

Avec pour objectifs :

La lutte contre la précarité énergétique est à l'intersection des politiques d'action sociale, de logement, de santé, de transition énergétique, de transports, d'aménagement du territoire, etc.

Cette rencontre a réuni 35 acteurs aux profils variés (liste des participants en annexe) pour échanger sur les données disponibles et leurs usages et poser le cadre d'indicateurs utiles pour l'analyse de la précarité énergétique au niveau régional et local, autour de 3 axes :

- **Caractériser le niveau de précarité énergétique des ménages**, que ce soit dans le cadre de leur logement ou de leurs déplacements : quelle proportion de ménages précaires ? où dans les territoires ? quels profils ?
- **Mieux connaître les déterminants de la précarité** énergétique dans les territoires (ancienneté des logements, revenus en-dessous du seuil de pauvreté, modes de déplacements, etc.).
- **Avoir un état des lieux des dispositifs** d'aides proposés et des moyens pour identifier sur le terrain les ménages précaires.

[Voir le diaporama](#)



1- Caractériser le niveau de précarité des ménages

Cf. diapo 3

Définitions: La précarité énergétique renvoie à une situation actuelle du ménage, dont les besoins élémentaires ne sont pas satisfaits. La vulnérabilité énergétique a un caractère prospectif et précise l'exposition du ménage à un risque de précarité énergétique. Un ménage est vulnérable s'il consacre une part importante de ses revenus disponibles aux dépenses énergétiques, dans le cadre du logement, ou dans le cadre de ses déplacements.

■ ■ Données de prédiagnostic disponibles

Cf. diapos 4 à 6

Afin de mener une politique locale de lutte contre la précarité énergétique, un prédiagnostic territorial est nécessaire. Il n'existe pas de sources qui permettent de regrouper toutes les informations nécessaires pour évaluer l'exposition d'un ménage à un risque de précarité énergétique : revenu des ménages, caractéristiques du logement, parc de véhicules, lieu de travail, modes de déplacement...

Les données de prédiagnostic sont établies par modélisation, ce qui les rend fragiles pour une étude à une maille géographique fine. Aucun outil de caractérisation territoriale de la précarité énergétique ne permet de détecter «à l'adresse» des ménages en situation de précarité énergétique, d'une part car la modélisation statistique ne permet pas des caractérisations infra-locales et d'autre part car les données statistiques sont soumises à des restrictions légales de confidentialités des données.

Les données retenues pour l'intégration dans la plateforme de l'ORECA sont celles de l'ONPE - Observatoire National de la Précarité Énergétique, www.onpe.fr. Ces données, datant de 2011, devraient être actualisées pour l'automne 2020.

Ces données constituent un premier niveau de prédiagnostic mais ne peuvent pas remplacer un travail de repérage des ménages sur le terrain. Elles concernent les champs suivants :

- ▶ Vulnérabilité liée au logement et à la mobilité
- ▶ Logement : tous les usages
- ▶ Mobilité : déplacements travail, études, achats, autres motifs
- ▶ Données diffusables à la maille communale

■ ■ Deux indicateurs permettent de quantifier la vulnérabilité énergétique des ménages :

Taux d'effort énergétique (TEE) : il représente le poids des dépenses énergétiques dans le revenu disponible des ménages. Sont considérés comme vulnérables les ménages ayant un TEE > 10 % pour le logement et un TEE > 6 % pour la mobilité.

Taux d'effort énergétique réduit aux 3 premiers déciles (TEE_3D) : l'analyse de la précarité est limitée aux ménages qui ont un revenu inférieur au 3^e décile dans la distribution des revenus, c'est-à-dire aux 30% des ménages les plus modestes

Précisions méthodologiques :

- ⇒ On n'utilise pas le revenu exact des ménages, mais le revenu « modélisé » ; il s'agit du revenu disponible (revenus imposables – impôts sur le revenu + aides). En termes de revenu, le « reste à vivre » peut être une notion importante.
- ⇒ DREAL : Le « reste à vivre » est une donnée qui fait appel à des bases fiscales soumises à confidentialité. Il ne faut pas confondre le revenu disponible calculé ici et la même notion utilisée nationalement pour le niveau de vie qui comprend les revenus du patrimoine.

⇒ Choix d'un seuil : suivant les sources, les seuils utilisés ne sont pas les mêmes. L'INSEE, par exemple, utilise le seuil de 8 % pour le logement. Les seuils utilisés par l'ONPE sont en cours de révision. Le changement de seuils peut poser question pour faire des comparaisons dans le temps. Toutefois, il est possible de présenter les données 2011 de l'ONPE en fonction d'un nouveau seuil. Par ailleurs, ces données étant modélisées, les résultats en valeurs relatives pour se situer par rapport à d'autres territoires sont à privilégier aux résultats en valeurs absolues (en nombre de ménages vulnérables).

Cf. diapos 7 à 14

L'ORECA peut réaliser des cartographies des données de prédiagnostic à partir de ces indicateurs, et illustrer le profil des ménages vulnérables en fonction de certaines variables clés : CSP, types de ménage, combustibles de chauffage, ancienneté du logement..., à l'échelle régionale et départementale.

■ ■ Besoins exprimés par les participants

Diapo 15

Ces données de prédiagnostic donnent les grandes tendances. Est-ce suffisant dans votre pratique métier ? Est-ce à affiner selon vos usages ? Quels sont vos besoins pour mieux caractériser les ménages précaires ?

Logement

La précarité énergétique est à mettre en relation avec la mauvaise qualité thermique des logements et à croiser avec d'autres données :

- Croiser l'ancienneté du logement et le combustible utilisé
- Caractériser la superficie du logement et le nombre d'occupants
- Nombre de kWh par m² (à croiser avec la surface et le nombre d'occupants ?)
- Informations concernant les bailleurs (privés ou sociaux) et les fournisseurs d'énergies (aides complémentaires)
- Avoir des données à la maille infra-communale
- Évolution du coût de l'énergie (données ADEME)
- Offre énergétique par commune (desserte en gaz notamment)
- Part de logements indignes

⇒ DREAL : cette donnée n'est pas fiable par commune. Les indicateurs statistiques servent pour alerter, mais il est nécessaire de faire un repérage terrain quand on traite de ce sujet.

Transports / aménagement du territoire

La vulnérabilité énergétique est variable selon le lieu de résidence (urbain, péri-urbain, rural) et l'existence d'alternatives ou non de transports à la voiture individuelle.

- Offres de transports en commun (ciblage des zones fragiles) et adéquation entre l'offre et les déplacements effectués (carte des flux)
- Consommation moyenne des véhicules (évolution des caractéristiques du parc)
- Superposer la vulnérabilité mobilité et la vulnérabilité logement
- Accompagnement pour comprendre et analyser la donnée

Précisions méthodologiques :

⇒ DREAL : On travaille aujourd'hui sur des parcs théoriques (véhicules de moins de 16 ans). On devrait avoir des données sur des parcs de véhicules roulants (au niveau communal) en juin 2020.

- ⇒ Certaines dépenses liées aux transports sont enregistrées en tant que services (transports en commun, co-voiturage, ...) et non comme une dépense d'énergie au sens carburant. Cela explique une moindre vulnérabilité en zone urbaine.
- ⇒ Le covoiturage n'est pas pris en compte dans ces données car les données de modélisations sont basées sur l'enquête nationale Transport-Déplacements de 2008. Le covoiturage était moins usité, même si on a un nombre de personnes par véhicule. Les résultats de la nouvelle enquête qui est en cours seront disponibles après la prochaine livraison de l'ONPE et il est peu probable que le covoiturage soit pris en compte de manière satisfaisante.

Échanges

Le conseil régional BFC a exploité les offres déposées sur Blablacar à titre expérimental car l'exploitation des données est soumise à accord. Le SDES (service statistique des ministères en charge du logement, des transports, de l'énergie, de l'environnement, du climat et du développement durable) est en discussion avec Blablacar pour pouvoir exploiter ces données.

Dijon Métropole a été retenue dans le cadre d'une expérimentation menée par Amorce pour résorber la précarité énergétique « Pacte-15% ». Trois phases sont prévues : repérage des ménages concernés par croisement de bases de données, diagnostic thermique au domicile des ménages pour confirmer le repérage, montage d'opérations groupées de rénovation des logements. L'expérimentation doit aider à repérer presque nominativement les ménages précaires.

Social

- Niveau de revenus moyen par commune
- Croiser les zones d'état de précarité avec l'utilisation des aides (plutôt avec le dispositif ANAH) : peut permettre d'identifier des zones où il y a des choses à faire
- Nombre de ménages éligibles ANAH, modestes / très modestes
- Nombre de dossiers FSL énergie
- Identifier les personnes éligibles au chèque énergie qui ne l'utilisent pas,
- information sur la trêve hivernale
- Repérage : données sur les personnes bénéficiant de l'aide à domicile
- Méthodologie pour faciliter le repérage des ménages (par exemple, comment mobiliser les travailleurs sociaux)
- Comment s'appuyer sur un réseau de médecins qui font des visites à domicile (alertes) : certains souhaitent pouvoir donner des informations identifiées lors de leurs visites mais ne savent pas à qui s'adresser

Santé

- Indicateur de bien-être (froid ressenti, inconfort thermique)
- ⇒ DREAL : la donnée existe au niveau national, dans l'enquête logement, mais elle n'est pas représentative sur la région ; c'est le niveau de froid ressenti qui est interrogé. Voir au niveau local comment cela peut être quantifié.
- Croiser avec les données santé (maladies respiratoires ou cardio-vasculaires)

Échanges

Les cartes régionales illustrant des indicateurs peuvent déclencher des réactions dans les collectivités, chez les élus. Il faut être vigilant quant à la diffusion des données, ainsi qu'à l'analyse qui peut être faite de ces résultats. Il faut un accompagnement pour commenter la donnée et aider à la compréhension (note méthodologique, etc).

Modélisation des données : certaines informations n'apparaissent pas car les données utilisées pour la modélisation sont celles du recensement de la population. Par exemple, le combustible de chauffage « poêle à

charbon ou à pétrole » n'est pas spécifié. Or c'est un indicateur utilisé pour « repérer » des ménages vulnérables lors des visites sur le terrain.

Problématique des nouveaux fournisseurs d'énergie (comment traitent-ils les impayés ?), des changements de fournisseurs itératifs (perte d'information).

2- Mieux connaître les déterminants dans les territoires

Diapos 16 et 17

Certaines caractéristiques d'un territoire le « prédisposent » à une forte exposition de sa population au risque de précarité énergétique. L'appréciation du phénomène de précarité énergétique rend nécessaire la construction d'indicateurs spécifiques.

La plateforme de l'observatoire met à disposition des données et des indicateurs qui permettent de connaître certaines de ces caractéristiques concernant le parc de logements et les déplacements pour un territoire donné. Il est également proposé d'ajouter d'autres facteurs déterminants.

→ Cf. les indicateurs dans les fiches Profils de territoires sur la plateforme OPTTEER de l'observatoire

Déjà disponible dans la plateforme OPTTEER :

- Période de construction du logement
- Énergies de chauffage
- Type de logements (MI, HLM, logement collectif non HLM)
- Part de logements vacants
- Consommation moyenne des logements par m²
- Mode de transport domicile-travail
- Distance moyenne domicile-travail journalière

Ce qui pourrait être ajouté :

- Catégorie socio-professionnelle du référent
- Structure familiale
- Statut d'emplois (CDI, CDD, intérim, non salarié)
- Revenus moyens disponibles par ménage
- Ménages vivant en-dessous du seuil de pauvreté
- Superficie des logements
- Statuts d'occupation : propriétaires / locataires
- Éloignement par rapport aux services et équipements

■ ■ Besoins exprimés par les participants

Pour aller plus loin dans l'analyse et la compréhension du phénomène de précarité énergétique :

- Nombre de ménages aidés
- Nombre de logements énergivores et étiquettes énergétiques des logements (consommation énergétique/m²)
- La donnée existe dans la plateforme OPTeER de l'observatoire. Il s'agit d'une consommation modélisée en fonction des caractéristiques du logement et calée sur les données des distributeurs d'énergie par commune.
- Taux d'impayés des copropriétés (milieu urbain)
- Superficie des logements avec nombre d'occupants
- DREAL : le nombre de personnes par ménage est une donnée INSEE mais qui n'est plus diffusée en standard. Il est nécessaire de faire un traitement à partir des fichiers détails.
- Ménages bénéficiaires des minima sociaux
- Age du référent du ménage
- Facture énergétique moyenne dans le logement par commune
- Niveau moyen de revenus des 30% des ménages les plus modestes
- Données des ménages qui sous-consomment au regard de l'étiquette Énergie de leur logement : pour détecter les invisibles qui ne se chauffent pas
- On ne dispose pas de données individuelles.

3- Avoir un état des lieux des dispositifs d'aides

Diapo 18

Les premières mesures mises en place pour venir en aide aux ménages en difficulté sont des aides pour payer les factures d'énergie. Celles-ci ne sont plus suffisantes, il faut également agir en amont et notamment rénover les logements pour se prémunir d'une hausse du prix de l'énergie.

Il existe une multiplicité d'aides : 17 dispositifs ont été recensés par l'ONPE au niveau national. Certains portent sur des aides aux travaux dans le logement, d'autres sur des aides aux impayés des factures https://onpe.org/tout_savoir_dispositifs_prevention_precarite_energetique

Diapos 19 à 26

Les données disponibles en région BFC permettant de connaître l'utilisation de certains de ces dispositifs :

- Le programme Habiter Mieux de l'Anah
- Le Chèque Énergie
- L'Eco Prêt à Taux Zéro (Eco-PTZ)
- Le Crédit d'Impôt de Transition Énergétique (CITE) 2019
- Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)
- Le Programme SLIME (Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie)
- Le Service public de l'efficacité énergétique (SPEE)

■ ■ Besoins exprimés par les participants

- Rapport de la Banque de France concernant les dossiers de surendettement présentant des impayés de charges courantes
- CEE précarité
- ⇒ DREAL : Les données sur le surendettement ne sont disponibles qu'à l'échelle départementale
- Éco PTZ : niveau de revenus du demandant
- Aides Procivis
- Action logement
- Aides des collectivités liées aux travaux
- ⇒ Elles sont souvent adossées à un dispositif d'aides déjà existant (Programme ANAH) et ne permettent pas d'identifier dans ce cas des ménages supplémentaires.

Échanges sur les dispositifs présentés

► Quelle analyse peut-on réaliser avec les cartes montrant le nombre d'aides ? Cela permet de suivre leur taux d'utilisation et les zones où elles sont le moins sollicitées. Un indicateur pertinent serait le nombre de dossiers rapporté au nombre de ménages éligibles au dispositif.

On ne peut pas sommer le nombre de ménages bénéficiaires pour tous les dispositifs d'aides car certains ménages sollicitent plusieurs dispositifs.

► Programme Habiter Mieux de l'Anah :

On constate une répartition différente entre l'ex-Bourgogne et l'ex Franche-Comté, le programme étant beaucoup plus utilisé côté franc-comtois.

► Chèque Energie :

Ajouter la moyenne nationale en comparaison des moyennes régionale et départementale, la région est bien classée.

► Eco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)

Point de vigilance : cette information est intéressante pour donner une indication sur l'utilisation à un instant T des aides mobilisées. Elle n'apporte pas d'indications sur les évolutions annuelles (les conditions d'attribution des aides fluctuent et les aides peuvent être cumulées).

Les données de l'éco-prêt ne permettent pas vraiment un suivi de la précarité énergétique. Utilisé surtout en milieu urbain, car davantage connu par les milieux bancaires dans ces zones, les résultats ne reflètent pas la réalité des besoins. Toutefois, on peut identifier les zones où les Eco prêts ne sont pas utilisés.

► Crédit d'Impôt pour la Transition Ecologique (CITE) :

Montre ce qui est fait sur le territoire ; cela peut aider à suivre quel est le niveau d'utilisation des politiques mises en place.

À noter: le CITE évolue à partir de 2020 vers une forfaitisation.

► Service public de l'efficacité énergétique (SPEE) :

Outil d'accompagnement qui mobilise les aides financières déjà existantes.

S'adresse à des territoires expérimentaux : 8 au démarrage, Pays beunois à venir.

Serait pertinent à suivre : le nombre de dossiers BBC et le nombre d'audits réalisés.

► Services Locaux d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME)

Intérêt pour avoir une évaluation de ce qui a marché dans les SLIME. Aller vers une évaluation en termes plus qualitatif que quantitatif, notamment pour identifier des méthodes de repérage des ménages.

► Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Retour d'expérience du Conseil départemental du Doubs

Damien Pechot, direction action sociale logement insertion, service appui et ressources, coordinateur aides financières

Les chiffres annuels du FSL montrent une baisse des sollicitations. C'est le cas dans la plupart des départements. Il y a de plus en plus de ménages concernés qui présentent des montants élevés d'impayés (plusieurs milliers d'euros) ; les dossiers arrivent alors plutôt en dossiers de surendettement à la Banque de France. Ce sont également les conséquences du règlement intérieur du FSL : un maximum à 300 €, donc certaines demandes n'arrivent pas jusqu'au conseil départemental et sont traitées par d'autres outils. Il y a peut-être aussi une forme de renoncement des ménages touchés...

La comparaison entre départements est délicate car le règlement intérieur d'attribution est différent d'un département à l'autre. Le CD 25 a revu son règlement. Pour cela, il est allé examiner ce qui se faisait ailleurs en BFC et hors BFC.

- Souhait d'avoir plus de liens avec les autres Départements et de voir ce qui se fait ailleurs pour prendre du recul,
- Souhait de sortir de l'aide sociale seule (on est actuellement uniquement sur des questions de solvabilisation des ménages) pour mettre un lien entre l'attribution du FSL et une prise de conscience du phénomène pour travailler plus sur l'amont. Pour cela, il est nécessaire de mettre en lien les différents services concernés (social, habitat, énergie).

Mieux connaître les dispositifs existants de repérage des ménages précaires sur un territoire

Diapo 27

Les données sont utiles pour caractériser la précarité mais elles ne remplacent pas l'approche terrain et toute la pratique développée par les acteurs pour repérer les ménages.

En complément des données, une observation des pratiques a été amorcée avec l'organisation de l'atelier lors du Comité des partenaires de l'observatoire le 15/10/19. Des premiers retours d'expérience ont été identifiés (SIEEEN, Grand Besançon, Gueugnon, Chalon, CD39, etc.). Deux retours d'expériences ont été présentés lors de ces ateliers :

- Un réseau d'alerte mis en place dans le Jura, Christophe DALLOZ, AJENA
- L'expérience de prévention de l'agglomération du Grand Chalon, Laurent GOUTHÉRAUD, Responsable du Service Habitat à la CA Le Grand Chalon

→ Pour en savoir plus, consultez la [restitution du copar](#)

Idées émises lors de l'atelier du 15/10/19 pour aider au repérage :

- Travailleurs sociaux donneurs d'alerte
- Différents canaux d'information utilisés et une porte d'entrée unique
- Travail avec des designers
- Habitants « locaux moteurs »
- Appel à candidatures pour des copropriétés

- Travail avec les élus
- Information sur les coupures de fourniture d'énergie

■ ■ Besoins exprimés par les participants

- Un partage plus large des retours d'expériences
- Une meilleure connaissance des méthodologies pour identifier les ménages

En retour de l'envoi du compte-rendu, les participants seront invités à expliciter quels types de retours d'expériences les intéressent, selon leurs politiques et compétences, ou quels types de retours d'expériences ils ont menés.

Les suites

Diapo 28

Travaux prévus pour les prochains mois dans le cadre de l'ORECA

Mars 2020 : publication d'un document de synthèse « Prédiagnostic de la précarité énergétique en Bourgogne-Franche-Comté : enjeux, méthodes et premiers résultats »

Second trimestre 2020 : Intégration des données et indicateurs dans la plateforme OPTTEER : ► L'observatoire recherche des personnes intéressées pour être bêta-testeur de la fiche profil de territoire dédiée à la précarité qui sera consultable dans la plateforme.

Fin 2020 : Réunion de présentation des données actualisées de l'ONPE

Autres suites souhaitées par les participants

- La question est posée si Enedis continue à proposer les rapports Precariter aux collectivités

Enedis : cette démarche ne sera plus actualisée. Enedis est membre de l'ONPE et contribuera à alimenter les données de l'observatoire national.

- Des cartographies fines pour un repérage des ménages précaires par quartier

AUDAB : la question de la précarité énergétique est inscrite à son programme de travail 2020 et pourra amener à des études à une échelle fine sur l'agglomération de Besançon.



L'OBSERVATOIRE RÉGIONAL ET TERRITORIAL
ÉNERGIE CLIMAT AIR DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
WWW.ORECA-BFC.FR

Précarité énergétique | Dijon - 16 janvier 2020 |

LISTE DES PARTICIPANTS

ALPHE Danaé, Communauté d'Agglomération Beaune Côte et Sud
BARRACHIN Marie Capucine, Syndicat Mixte du Pays Seine et Tilles
BERTHOMIER Anne, SCoT du Dijonnais
BOLOT Jérôme, Région Bourgogne-Franche-Comté
CARRERE Alexiane, Ville de Besançon
CHAPELEAU Cyril, BER
DUCLoux Murielle, Conseil Départemental de la Côte-d'Or
GALLET Florent, Agence d'urbanisme Sud Bourgogne
GAMBA Noémie, PTRE Pays Beaunois
GOYPIERON Virginie, Agence d'urbanisme Sud Bourgogne
LAGNIER Marie-Lise, Alterre BFC
LAPICHE-JAOUEN Fabienne, Alterre BFC
LECLERC-CHALVET Anne, Conseil Départemental de la Côte-d'Or
LECLERCQ Lucie, Département du Doubs
MAACH Nabil, EDF
MAGNIERE Sarah, Dijon Métropole
MAGNO EPAULARD Nathalie, ENEDIS
MARCOTTE Sabrina, SCoT du Dijonnais
MARGUET Pierre, Département du Doubs
MARTEL Violette, AUDAB
MARTIN Muriel, Ville de Dijon / CCAS
MOLLARD Sophie, Agence de Développement et d'Urbanisme du Pays de Montbéliard
MONDIERE Marie Pierre, DDT 39
MONIOT Nicolas, ADERA
PAUC Benjamin, Atmo BFC
PECHOT Damien, Département du Doubs
PERRON Patrice, DREAL BFC
POITOUT Fabrice, DREAL BFC
REPELLIN Pascale, Alterre BFC
ROSSELOT Nathalie, DDT 90
SAVIGNON Anne, SIEEEN / ALEC
SIVAC Nihad, DREAL BFC
TRIVIER Valérie, Alterre BFC
VITEK Aurélie, Pays des 7 Rivières
ZEMIS Gilles, DREAL BFC